

Congo Belge

BELGISCH-CONGO

N^o 52/S
N^r

ASTRIDA



13290

Astrida, le 24 Mars 1951.-
denRappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden: nummer en dagtekeningRéponse au n^o
Antwoord op n^r

du 19

ANNEXE
BijlageOBJET:
VOORWERP:Recu le 23-3-1951n^o 631/S.M.

Monsieur le Chef de Chantier,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon étonnement pour le fait, que depuis l'aide-infirmier Rutanga Donat à être mis à votre disposition, soit le 5 Février 1951, je n'ai pas encore reçu de votre part le rapport mensuel pour février, que vous avez déjà fourni pour les années précédentes, aucune réquisition de médicaments pour vos travailleurs, ni le livret pour me permettre d'envoyer le salaire de février de l'aide-infirmier.

J'ai dû envoyer le salaire février et mars par Monsieur Kirsch, Administrateur assistant qui s'est rendu chez vous le 22 ct.

D'autre part j'apprends à mon vif étonnement, que vous vous êtes permis de déclarer en présence de Mr. Kirsch et Antonissen Chef du Territoire que vous l'avez déjà envoyé à Astrida à 3 reprises pour chercher les médicaments qu'il n'a pu obtenir.

Je proteste énergiquement contre votre déclaration qui n'est pas conforme à la vérité. Depuis son départ, je n'ai jamais revu l'aide-infirmier Rutanga à Astrida ni reçu aucune réquisition de médicaments de votre part ni autre lettre.

Vous savez très bien que je n'ai jamais refusé de fournir les médicaments pour votre chantier, que j'ai revu illégalement suivant mes disponibilités.

Il vous incombe de veiller à ce que l'aide-infirmier vous comble remplisse sa tâche normalement et qu'il soit muni des médicaments nécessaires pour les soins de vos travailleurs.-

Le Médecin de Secteur, Dr. RUBINSZTEJN, W

A Monsieur GELLENS
Chef du Chantier routier I.P.

à GITART